

**CONSTRUCTION DE COLLECTEURS D'EAUX USEES ET D'EAUX  
CLAIRES "SOUS-BASSENGES" – ETAPE 1 – DEMANDE DE CREDIT**

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS / VD

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. SITUATION ACTUELLE**

Le quartier de Bassenges est un des anciens hameaux d'Ecublens composé, pour la plupart, de bâtiments antérieurs à 1960.

Dans les années 1960 ont été construits la RC 82 (avenue du Tir-Fédéral), puis le collecteur de concentration des eaux usées "Mèbre-Sorge" en direction de Vidy.

Lors de ces réalisations, la topographie des lieux a été modifiée de façon importante. Les ruelles ont été transformées, des murs de soutènement ont été construits, les anciennes canalisations ont été déviées et vraisemblablement dirigées soit sur le collecteur de concentration "Mèbre-Sorge", soit sur le collecteur cantonal d'eaux claires de la RC 82.

Ces raccordements ont été effectués sans construction de regards et sans plan de travaux exécutés. De ce fait, la détermination du tracé des canalisations déviées est problématique.

Actuellement, la partie du quartier située en aval de la rue de Bassenges jusqu'à la RC 82 est sous-dotée en collecteurs communaux.

Les sondages effectués pour les chantiers privés récemment ouverts montrent qu'il existe des collecteurs unitaires, communs à plusieurs propriétaires, dont la Commune d'Ecublens.

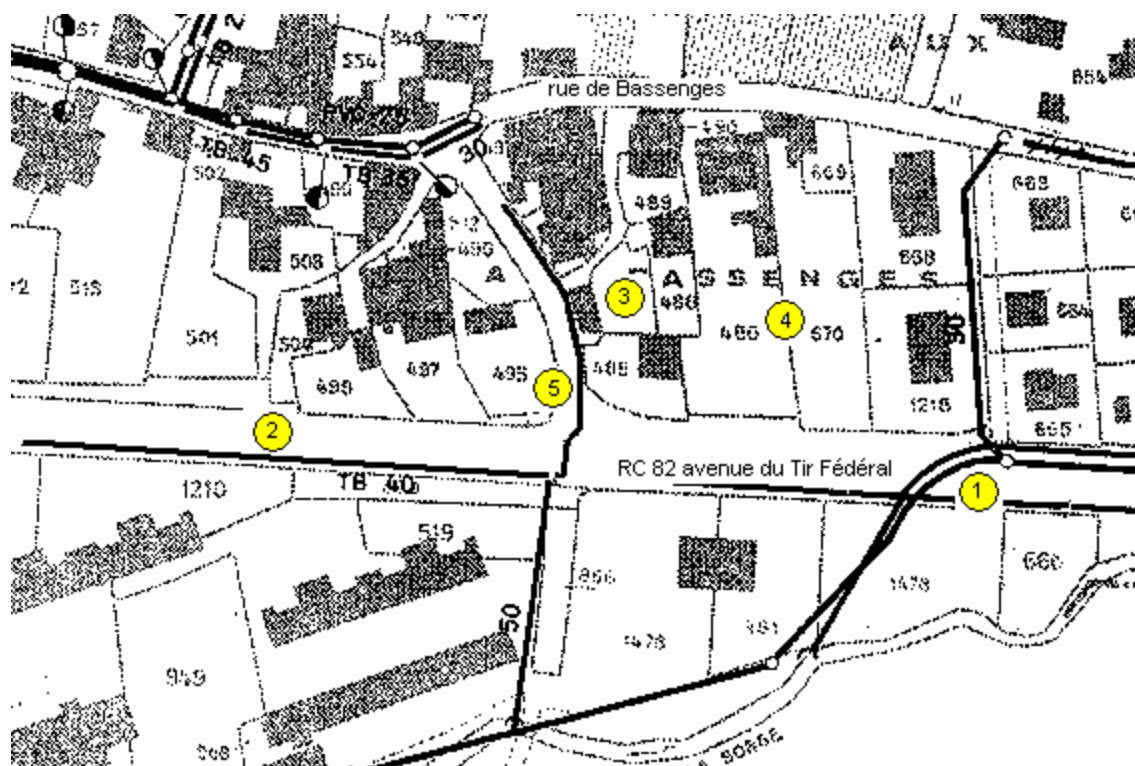
L'implication communale est avérée aussi bien comme propriétaire privé (bâtiment de la Galerie du Pressoir) que comme domaine public (eaux de surface des ruelles situées entre la rue de Bassenges et la RC 82).

Selon les plans généraux à disposition, le seul collecteur réputé communal entre le chemin de la Raye et le collecteur de concentration (au droit de sa traversée sous la RC 82) est une canalisation unitaire située sous la ruelle de la fontaine de Bassenges. Cette canalisation, qui rejoint le collecteur cantonal de la RC 82, puis le collecteur de concentration "Mèbre-Sorge", à travers le quartier des Triaudes n'est pas conforme tant du point de vue de sa construction que de son affectation. En outre, de cette configuration découle le fait que les eaux de surface d'un tronçon de quelque 200 mètres de la RC 82 sont dirigées vers la STEP de Vidy.

Dans le cadre de la réalisation du séparatif des parcelles privées sur le territoire communal, nos services vont prochainement demander aux propriétaires du quartier de Bassenges d'effectuer les mises en conformité les concernant.

Par ailleurs, les projets de construction ou de transformation de bâtiments se multiplient dans ce quartier.

Etant donné la situation décrite ci-dessus, l'extension du réseau communal pour ce quartier est une nécessité urgente.



#### Légende:

1. Collecteur de concentration Mèbre-Sorge
2. Collecteur cantonal, eaux de surface RC 82
3. Fontaine de Bassenges
4. Zone de chantier en cours
5. Canalisation communale unitaire

## **2. PROJET, ETAPES DE CONSTRUCTION**

Actuellement sont en construction, rue de Bassenges 19, deux bâtiments pour un total de 18 appartements.

Vu l'avancement des travaux, les écoulements de ces bâtiments doivent être raccordés aux collecteurs publics cet automne encore.

Il est donc prévu de réaliser une première étape des collecteurs communaux à construire pour le quartier de Bassenges, en fonction du raccordement des bâtiments précités.

Cette première étape est l'objet du présent préavis.

Une deuxième étape comprenant la prolongation des collecteurs en direction du chemin de la Raye, ainsi qu'une branche dans la ruelle de la fontaine de Bassenges sera réalisée en 2003 et fera l'objet d'un nouveau préavis.

Cette deuxième étape sera complexe car elle devra se réaliser conjointement avec le repérage des divers collecteurs privés et communaux (eau de surface des ruelles) à raccorder.

### **Aspect technique de la première étape**

Construction d'un collecteur d'eaux usées de Ø 200 mm. en PVC et d'un collecteur d'eaux claires de Ø 500 mm. en PVC. Les deux canalisations seront enrobées de béton (profil 4).

En aval, le collecteur EU sera construit à partir de la chambre existante sur le collecteur de concentration "Mèbre-Sorge", située à l'angle Sud-Est de la parcelle no 665. Pour le collecteur EC, une nouvelle chambre sera construite au voisinage de la chambre EU précitée.

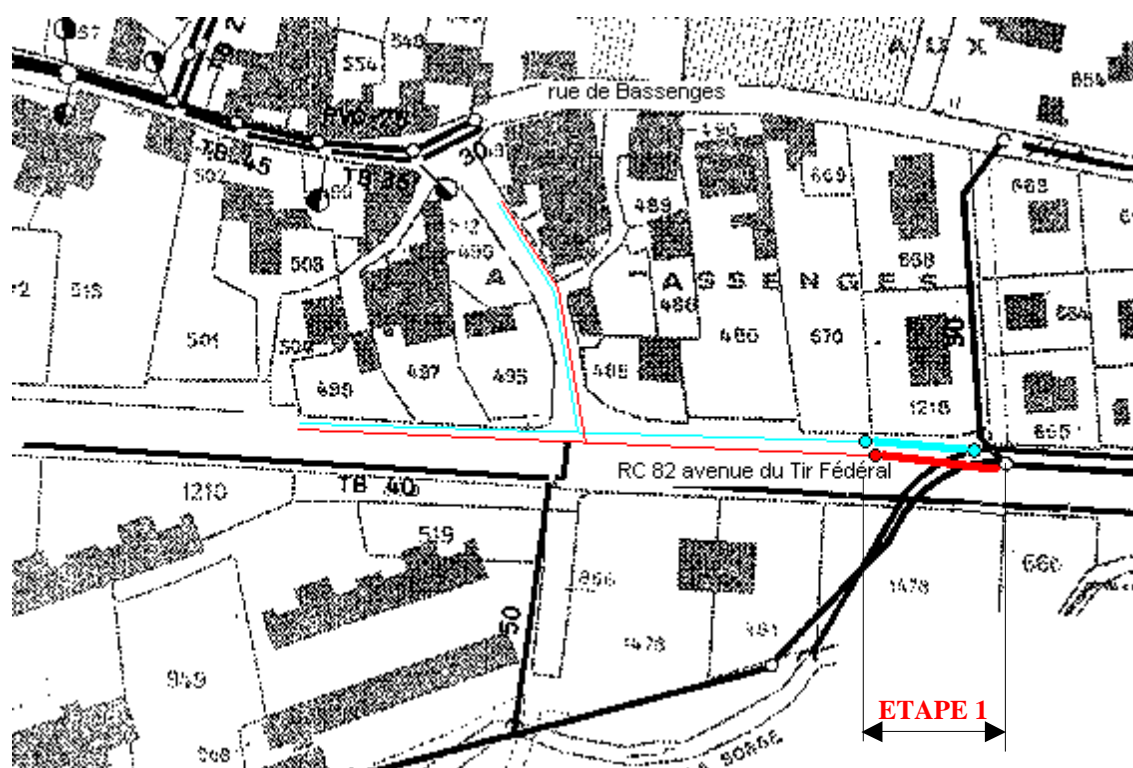
Les deux canalisations s'étendront sur une longueur de 40 m. environ, jusqu'à l'angle Nord-Est de la parcelle no 670. A cet endroit, deux nouvelles chambres seront construites qui recevront les eaux des bâtiments en construction.

Les propriétaires de ces bâtiments participeront financièrement à la construction des collecteurs pour un montant équivalant au 50 % de la fouille nécessaire à leur besoin.

Les divers services ont été contactés :

- Le Service des eaux de Lausanne n'envisage des travaux que sur la 2<sup>ème</sup> étape exécutée en 2003.
- Le Service du gaz de Lausanne n'envisage pas de travaux sur ce secteur.
- Swisscom envisage de poser un tube pour le raccordement des bâtiments en construction.
- Le SIE prévoit de poser trois tubes PE Ø 100/112, en parallèle aux collecteurs.

### VUE D'ENSEMBLE DU PROJET



### 3. DEVIS ESTIMATIF

• Travaux de génie civil (1 <sup>ère</sup> entreprise classée)	Fr.	82'365.80
• Divers et imprévus, env. 10 %	Fr.	<u>8'236.60</u>
• Coût des travaux	Fr.	90'602.40
• Honoraires du bureau d'ingénieurs pour étude et direction des travaux	Fr.	5'000.--
• Honoraires du bureau d'ingénieurs pour le contrôle des parcelles no 668 et 1218	Fr.	<u>1'000.--</u>
• Montant total hors taxes	Fr.	96'602.40
• TVA 7,6 % (et arrondi)	Fr.	<u>7'397.60</u>
• <b>Montant du crédit demandé (arrondi)</b>	<b>Fr.</b>	<b>104'000.--</b>
		=====

### 4. PLANNING DES TRAVAUX

Il est prévu de débiter les travaux sitôt après l'acceptation, par le Conseil communal, du crédit demandé.

### 5. FINANCEMENT

Le coût de cet investissement sera couvert par la trésorerie courante et l'amortissement interviendra globalement, dès la fin des travaux, par prélèvement sur le compte de bilan 9280.01 "Fonds pour le réseau d'égouts et les ouvrages d'épuration".

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## C O N C L U S I O N S

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal no 15/2002;
- oui le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### D E C I D E

1. D'approuver le projet de construction de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées "Sous-Bassenges", étape 1.
2. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 104'000.-** - (cent quatre mille francs), montant qui sera couvert par la trésorerie courante.

L'amortissement interviendra globalement, dès la fin des travaux, par prélèvement au "Fonds pour le réseau d'égouts et les ouvrages d'épuration", compte de bilan no 9280.01.

\* \* \* \* \*

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 août 2002.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

**Le Syndic :**

**Le Secrétaire :**

(L.S.)

**P. Kaelin**

**J. Bertoliatti**

Délégués municipaux à convoquer : - M. Edouard Logoz, section épuration des eaux  
- M. Pierre Kaelin, section des finances

Ecublens, le 27 août 2002/RM/mg